

**Tangence**



# La mémoire de la langue. Apologie pour Henri Estienne The memoir of language. In defense of Henri Estienne

Danielle Trudeau

Number 87, Summer 2008

Sens et enjeux de la mémoire dans la société moderne : de la Renaissance au seuil du siècle classique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/029708ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/029708ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (print)

1710-0305 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trudeau, D. (2008). La mémoire de la langue. Apologie pour Henri Estienne. *Tangence*, (87), 11–30. <https://doi.org/10.7202/029708ar>

Article abstract

In his work on French, Henri Estienne initiates a new narrative on popular language in which everyday speech emerges as the faithful guardian of the intention of language's first "authors." The "conformities" he discovers between Greek, Latin and French are quite different in nature from the traditional means used to connect French words with their Latin or Greek etymons: these are structural and abstract resemblances, which suppose mental similarities dating far back to the constitution of language. This approach no longer relies on outward signs of origin—such as those still demonstrating etymological spelling—but on the "patterns" upon which the most usual and obvious expressions are moulded. By thus making everyday speech into a scientific object and a cult object, Estienne's works laid an essential linguistic milestone of the classical period.

# La mémoire de la langue. Apologie pour Henri Estienne

Danielle Trudeau,  
San José State University

Henri Estienne inaugure, dans ses travaux sur le français, un nouveau récit sur la langue vulgaire dans lequel le parler courant ressort comme le gardien fidèle de l'intention des premiers « auteurs » de la langue. Les « conformités » qu'il découvre entre grec, latin, français sont d'une nature bien différente des moyens par lesquels traditionnellement on rapprochait les mots français de leurs étymons latins ou grecs : ce sont des ressemblances structurelles et abstraites, qui supposent des similitudes mentales remontant aux temps de la constitution de la langue. Cette démarche s'attache non plus aux marques extérieures de l'origine — comme celles que manifeste encore l'orthographe étymologique — mais aux « patrons » sur lesquels sont taillées les expressions les plus usuelles et les plus évidentes. En constituant de la sorte le parler courant en objet scientifique et en objet de culte, les travaux d'Estienne ont posé un jalon capital de la linguistique de la période classique.

Entre 1565 et 1582, Henri Estienne publie quatre traités sur la langue française : le *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), *Deux dialogues du nouveau langage françois, italianizé, et autrement desguizé [...]* (1578), *Project du livre intitulé De la précellence du langage François* (1579) et *Hypomneses de Gallica lingua [...]* (1582). À cette partie proprement française de son œuvre, nous pouvons ajouter ses ouvrages sur la latinité : *De latinitate falso suspecta* suivi de *De Plauti latinitate* (1576), qui contiennent de nombreuses comparaisons entre le latin et le français<sup>1</sup>. Malgré cet impressionnant palmarès qui fait d'Estienne un des pionniers de la linguistique française, ses ouvrages sont rarement estimés pour leur apport scientifique, quand on ne

---

1. Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, Paris, A. Picard, 1898 [Genève, Slatkine Reprints, 1967].

reproche pas tout bonnement à l'auteur le désordre de ses exposés, les oublis qu'il avoue après coup, ses étymologies erronées et surtout ses spéculations sur l'origine du français<sup>2</sup>. Notre propos est de montrer comment, dans le *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565) et le *De latinitate falso suspecta* (1576)<sup>3</sup>, Estienne rompt avec les conceptions qui avaient prévalu jusqu'alors sur le langage en général, sur le français en particulier et sur les rapports de ce dernier avec les langues anciennes, pour inaugurer un nouveau récit sur la langue vulgaire, dans lequel les faits linguistiques deviennent les principaux témoins. Dans cette approche nouvelle, la langue courante et orale supplante comme lieu de mémoire des origines la langue écrite et savante. La rupture qu'accomplit Estienne nous paraît aussi importante que celle qu'avait réalisée Du Bellay quand, dans *La Deffence et Illustration de la Langue Françoise*, il avait confisqué au profit des lettrés la mission de promotion du français qui avait jusqu'alors fait partie de la politique culturelle des monarques<sup>4</sup>. Devant la question

- 
2. Bénédicte Boudou rappelle ces jugements négatifs dans son article sur « La place de la mémoire dans la composition chez Henri Estienne », *Nouvelle Revue du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, vol. 20, n° 2, 2001, p. 57. La plupart remontent à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. À partir des années 1970, plusieurs ouvrages d'Estienne ont été réimprimés, traduits et commentés de façon plus élogieuse. Trois communications sur Estienne et la langue française ont été données dans le cadre d'un colloque dont les actes sont publiés dans *Henri Estienne*, Paris, Cahiers V. L. Saulnier, vol. 5, coll. « École normale supérieure de Jeunes Filles », n° 43, 1988, p. 55-84. Nous lui avons consacré un chapitre dans *Les inventeurs du bon usage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1992, p. 116-140. Jacques Chomarat a donné la première édition critique et traduction des *Hypomneses* en 1999 (Paris, Honoré Champion, 1999). Nous citons ci-dessous les *Hypomneses* d'après cette édition identifiée par le sigle *H*, en donnant la pagination originale suivie de la pagination moderne entre parenthèses. Bernard Cerquiglini accorde à Henri Estienne une place importante dans la fabrication de l'idéologie de la langue nationale dans *Une langue orpheline*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007, p. 43-51.
  3. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, édité par Léon Feugère, Paris, 1853 [Genève, Slatkine Reprints, 1970]; nous citons le texte à partir de cette réimpression, à laquelle nous renvoyons sous le sigle *C*. *De Latinitate falso suspecta expositulatio Henrici Stephani eiusdem De Plauti latinitate Dissertatio, et ad lectionem illius Progymnasma*, Anno M.D.LXXVI, Excudebat Henrici Stephani [Genève, Slatkine Reprints, 1972]; nous renverrons désormais à ces ouvrages sous les sigles *LFS* et *PL*.
  4. Il est juste de dire que *La Deffence* venait un peu tardivement consacrer la promotion de la langue vulgaire contre l'hégémonie du latin, mais sa nouveauté résidait dans le fait d'assigner cette initiative à tous les lettrés et poètes *indépendamment* du soutien royal, ce qui revenait à inverser à plus ou moins long terme le rapport entre la demande et l'offre de culture : le pouvoir

brûlante du moment — comment le français peut-il égaler le latin? — et devant les pratiques d'imitation qui s'autorisaient des doctrines d'illustration et de perfectionnement, Estienne fait cette réponse originale que le français le plus simple et le plus courant porte en lui la mémoire de ses origines.

### 1. La mémoire apparente des signes

L'idée d'un français primitif ou d'un « patron » de la langue vulgaire revient souvent dans le discours d'Henri Estienne. Cette idée avait cours avant lui. On la rencontre, par exemple, dans la grammaire de Sylvius ou dans le traité de Charles de Bovelles sur la diversité des langues romanes — ouvrages tous deux publiés par Robert Estienne au début des années 1530<sup>5</sup>. Nous la retrouvons encore en 1550, dans le *Dialogue de l'Ortografie* de Peletier du Mans, où Dauron explique que les savants peuvent proposer des changements et des perfectionnements de la langue, mais leurs inventions sont ensuite passées au crible de l'usage et, en définitive, c'est le peuple qui décide de les adopter ou non ; il conclut : « Toutesfois, c'est force que le caractère demeure toujours<sup>6</sup>. » Henri Estienne développe cette idée en un récit qui représente la formation du français comme une création consciente, advenue dans le même espace-temps que celui des langues anciennes. L'intention des « premiers auteurs », le « patron » primitif, coule toujours, telle une rivière souterraine, dans la langue moderne. Cette mémoire est active, elle filtre et retient les nouveaux apports selon leur pertinence, leur utilité et leur conformité avec ce qui était déjà là auparavant<sup>7</sup>. Dans des conditions idéales où n'interviennent pas

---

allait bientôt se trouver dans la position non plus de commanditaire occasionnel, mais de consommateur de poésie et d'art.

5. Jacques Dubois, *In linguam gallicam Isagôge, una cum eiusdem Grammatica latino-gallica, ex hebraeis, graecis et latinis authoribus*, Paris, Robert Estienne, 1531 et Charles de Bovelles, *Liber de differentia vulgarium linguarum, et Gallici sermonis varietate*, Paris, Robert Estienne, 1533, édition et traduction par Colette Demaizière, Paris, Klincksieck, 1973. Sylvius ayant entrepris de reconstruire par la grammaire le français primitif, Bovelles démontre au contraire qu'on chercherait en vain l'archétype du français ailleurs que dans le latin.
6. Jacques Peletier du Mans, *Dialogue de l'Ortografie e Prononciacion Françoeze* [1550], édité par Lambert Cedric Porter, Genève, Droz, 1966, p. 123-124. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *D*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
7. Analysant les réflexions d'Estienne sur le rôle de la mémoire dans la composition de ses œuvres, Bénédicte Boudou caractérise sa conception de la

certains facteurs négatifs dont nous parlerons plus loin, la langue détient le principe de sa conservation et de son perfectionnement et, laissée à elle-même, elle suivrait l'élan initial qui lui a été donné. Le problème est que les langues sont rarement laissées à elles-mêmes et qu'au contraire, elles sont soumises à l'action d'individus et de groupes qui cherchent à se distinguer par leur langage.

Cette vision qu'Estienne — redisons-le — n'a pas inventée, mais à laquelle il va donner une base philologique, constitue une variation du récit biblique qui rendait compte de l'état du langage humain. Selon ce récit, depuis la punition de Babel un malheur frappait irrémédiablement le langage dont les signes ne cessaient de se diversifier et de s'éloigner des choses. Conséquences de cette tragédie, les langues vulgaires n'étaient que des dérivés *sans forme* et *sans règles*, au pouvoir de signification affaibli par rapport au latin. Celui-ci, plus proche de la langue primitive, était aussi plus apte à rendre les pensées élevées et complexes. L'apparition du français n'avait donc rien d'un événement heureux. Le récit théologique racontait, plutôt que la naissance d'une nouvelle langue vivante et mieux adaptée au monde moderne, la perte de l'ancienne langue et la tragique érosion du sens<sup>8</sup>. Faut de pouvoir empêcher ce mouvement, les lettrés pouvaient au moins tenter de redresser les langues déviantes en greffant la mémoire de l'ancien sur leurs signes écrits, et en rapprochant *artificiellement* l'état évolué de l'état originel. Pour le français, cela se faisait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle par la *latinisation* du vocabulaire et de l'orthographe<sup>9</sup>.

---

mémoire comme une faculté qui agit en profondeur, suivant un ordre motivé, en triant et en décantant les faits d'expérience qui peuvent être mis en relation les uns avec les autres. La mémoire humaine suit ainsi des procédures logiques et ne se contente pas de tout enregistrer. Voir Bénédicte Boudou, « La place de la mémoire », art. cité, p. 62.

8. La résistance à la traduction de la Bible et du rite religieux reposait sur cette idée que la complexité du sens se perd lors du passage du latin aux langues vulgaires, qui ne pouvaient véhiculer que le sens littéral. Ainsi Laurent de Premierfait, traducteur de Boccace en français au XV<sup>e</sup> siècle, écrit qu'il « est permis translater seulement en vulgair celles histoires ou escriptures qui ont un seul sens et entendement simple selon la pure lettre » (cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1967, t. 2, p. 16, n. 1). Sur le récit théologique de l'érosion du sens et ses conséquences dans la culture occidentale du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle, voir Yves Delègue, *La perte des mots*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1990, p. 20-24.
9. Dans les textes médiévaux jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la proportion de termes d'origine savante, formés sur le latin, par rapport aux mots-souches résultant de

La position d'Estienne vis-à-vis des pratiques de latinisation est ambivalente et en apparence contradictoire. Dans la préface du *Traicté de la conformité*, consacrée à dénoncer les abus qui se commettent dans la pratique du français, il fait de la manie du latinisme le désordre le plus répandu et le plus grave :

tout cela n'est que sucre, au pris de l'affectation qui se voit és mots qu'on arrache du latin, desquels on ne sçauroit dire le nombre ; car chascun discharge sa *cholere* sur ce povre latin, quand il ne sçait à qui s'adresser : de sorte que je m'esbahi comment il est encores au monde, veu les coups de taille et d'estoc qu'il reçoit tous les jours. Voire n'est-il pas jusques aux femmes, qui ne se vueillent mesler de l'esgratigner, faulte de luy sçavoir pis faire. (C, p. 43)

Pourtant, quelques pages auparavant, il recommandait d'emprunter au latin et au grec, plutôt qu'à l'italien et à l'espagnol :

Comment donc ? ne sera-t-il loisible d'emprunter d'un autre langage les mots dont le nostre se trouvera avoir faulte ? Je ne di pas le contraire ; mais s'il faut venir aux emprunts, pourquoy ne ferons-nous plustost cest honneur aux deux langues anciennes, la grecque et la latine (desquelles nous tenons desja la plus grande partie de nostre parler), qu'aux modernes, qui sont, sauf leur honneur, inférieures à la nostre ? (C, p. 21-22)<sup>10</sup>

On note une contradiction semblable touchant la question de l'orthographe étymologique. L'écriture du moyen français se caractérisait par une prolifération de lettres muettes que ne connaissait pas l'ancien français. Ces lettres quiescentes (muettes) avaient souvent pour fonction de dissimiler les homophones, mais dans de nombreux cas aussi, elles n'avaient pas d'autre usage que de faire porter aux signes français la marque de leur origine latine. En lisant *sçavoir*, *faict* et *poids*, le clerc voyait *scire*, *factum* et *pondus*. Estienne en est conscient et le dit en termes très clairs dans les *Hypomneses*. Par exemple, à propos du *l* rétabli dans des mots comme *beaulté*, *hault*, etc., où il s'était vocalisé : « on écrit *Soulci*,

---

l'évolution phonétique naturelle, était d'environ 5 %. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'action savante sur le lexique fut si profonde et si constante qu'aujourd'hui il reste à peine 20 % du vocabulaire usuel de l'ancien français. Voir Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, t. 1, ch. VII et Walther von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 204-210.

10. Il écrit plus loin : « Mais... au lieu de parler de ce qui se fait, parlons de ce qui se devrait faire quand il seroit question d'emprunter d'une autre langue » (C, p. 29).

dit-il, mais la lettre *l* n'est là que pour montrer l'origine latine du mot » (*H*, p. 82 [p. 123]). La plupart des lettres superflues, convient-il, ne sauraient être retranchées sans ôter en même temps à la langue française la marque de son origine latine<sup>11</sup>.

L'idée que l'orthographe étymologique « ennoblissait » la langue vulgaire avait largement cours parmi les lettrés contemporains, qui en tiraient des bénéfices symboliques pour eux-mêmes. Ainsi, Théodore de Bèze, dans le *Dialogue de l'Ortografie* de Peletier du Mans, soutient qu'« il faut qu'il y ait quelque difference entre la manière d'écrire des gens doctes, et des gens mécaniques » (*D*, p. 52). Certains, comme Guillaume des Autels, allaient encore plus loin et, subordonnant l'oral à l'écrit, proposaient de réformer la prononciation sur l'écrit plutôt que l'écrit sur la prononciation. Les métiers du livre ayant toujours opposé de la résistance aux projets de réforme de l'orthographe, il n'est pas étonnant que Robert et Henri Estienne aient rejeté les systèmes proposés. Leur opposition, toutefois, ne s'appuie pas tant sur le prestige du latin que sur une analyse du rendement des lettres muettes dans l'écriture, autrement dit sur leur conception de l'orthographe comme *système*. Robert Estienne, dans sa *Grammaire françoise* (1557), discute cas par cas les réformes suggérées et démontre, au moyen d'arguments systémiques, la pertinence de l'orthographe traditionnelle ou en propose des versions simplifiées.

Henri suivra la méthode de son père et s'opposera aussi, pour des raisons systémiques, au « français de la maigre orthographe<sup>12</sup> ». Il consacre une part substantielle des *Hypomneses* à justifier les graphies traditionnelles<sup>13</sup>. Cela dit, comme son père, il est ouvert à l'idée de simplification de l'orthographe et s'oppose à la prolifération des lettres purement étymologiques : par exemple le *b* dans *obmettre* (*H*, p. 83 [p. 124]) ne lui semble pas justifié ; il supprime les consonnes finales dans les terminaisons verbales de première personne (*je di, je croi, j'enten*) et emploie *z* au lieu du *s* intervocalique (*italianizé*). Il rejette de son code orthographique une grande

- 
11. Frédéric Moreau, « Henri Estienne et l'orthographe du XVI<sup>e</sup> siècle », *Henri Estienne*, Cahiers V. L. Saulnier, ouvr. cité, p. 55-61.
  12. Ce calembour visait le grammairien Louis Meigret qui le premier avait réclamé une réforme de l'orthographe en 1542.
  13. Frédéric Moreau, « Henri Estienne et l'orthographe », art. cité, p. 59 : « Sans nier les ambiguïtés du système graphique hérité de la tradition, Henri Estienne montre que certains usages, loin d'être absurdes, pallient l'absence de marques distinctives à l'écrit, entre certains mots. »

quantité de lettres étymologiques latines venues de la tradition typographique<sup>14</sup>. On peut dire qu'il a pris part, modérément, à l'émancipation de l'écriture française. Mais le plus important est que ce qui prévaut chez lui, en définitive, c'est le système et la fonction qu'y assume la lettre, s'il s'agit d'orthographe, ou l'emprunt, s'il s'agit de lexique.

Or, en même temps qu'il privilégie d'un côté un usage modéré des lettres latines et qu'il réduit par conséquent l'évocation de l'origine latine dans les signes français, il préconise de l'autre de récrire, conformément à leur origine grecque, les mots empruntés à cette langue et même des mots qui n'en viennent pas, mais qui présentent une *conformité* phonétique ou sémantique avec des mots grecs. C'est ainsi qu'il écrit « bouthique » pour le rapprocher de l'étymon ἀποθήκη [apothēke], ce qui est juste étymologiquement, mais aussi « acouter » (écouter) qu'il rapproche δ'ακούειν [akouein], « cyre » qu'il met en rapport avec κύριος [kurios], « canthon » qu'il compare à κανθός [kanthos], et de nombreux autres qui ne proviennent pas du grec (C, p. 204-221) ou dont l'étymologie grecque est douteuse, comme il le reconnaît lui-même, mais dont la ressemblance phonique avec les mots grecs justifie à ses yeux ces réfections orthographiques.

D'un côté, donc, il attaque les *latineurs*<sup>15</sup> et simplifie sa graphie; de l'autre, il rejette la réforme, recommande l'emprunt aux langues anciennes et récrit les mots français suivant l'orthographe grecque pour rendre visible leur origine ou leur ressemblance avec des mots de cette langue. À quoi veut-il donc en venir ?

La limite imposée à l'évocation du latin dans l'orthographe française et la faveur accordée au grec sont en fait complémentaires dans la doctrine linguistique d'Estienne. Dénonçant les « abus » qui se commettent dans la pratique du français, dont celui du *latinisme*, Estienne constate que

ce françois ainsi desguisé, en changeant de robbe, a quant et quant perdu, pour le moins en partie, l'accointance qu'il avoit avec ce beau et riche langage grec. (C, p. 20)

14. Elles ne disparaissent pas absolument, toutefois, car on trouve encore chez lui *doubte, mieulx, asçavoir, escripts, traduits* (C, p. 42-43) à côté des formes simplifiées *dit, fait, povre, point*.

15. Il le fait dans plusieurs ouvrages, par exemple dans *Apologie pour Hérodote*, 1, ch. 3, édité par Paul Ristelhuber, Paris, Isidore Liseux, 1879, p. 53-67. Avant lui, les *latineurs* et écorcheurs de latin avaient été la cible de Geoffroy Tory (*Champfleury*) et de Rabelais.

Comme le *Traicté de la conformité* a pour objet de remettre en lumière l'*accointance* du français avec le grec, l'orthographe hellénisante fait partie de ce programme de restauration du caractère *hellène* du français. Suivant l'exemple des scribes du xv<sup>e</sup> siècle qui avaient réintroduit le latin dans l'écriture et fait porter aux signes écrits la mémoire de leur origine, Estienne hellénise l'orthographe afin de manifester la ressemblance du français au grec, qu'il tient pour la langue la plus parfaite. Ainsi joue-t-il pleinement son rôle de savant, qui est de redresser la barre et de diriger la langue dans le sens des valeurs supérieures qu'il lui assigne. Henri Estienne ne se contredit donc pas lorsqu'il hellénise l'orthographe d'un côté et, de l'autre, réproouve l'abus du latinisme : il rétablit l'équilibre entre ce qu'il identifie comme les deux titres de noblesse du français, son origine latine et sa ressemblance avec le grec<sup>16</sup>.

## 2. Conformité et mémoire profonde

Le français parlé courant est le grand bénéficiaire de la critique des abus et de la doctrine de la conformité avec le grec. Estienne le dégage des autres formes de la langue qu'il désigne comme *corrompues*, en dépit du prestige social des individus et des groupes qui les pratiquent : la cour, le palais, les savants, les poètes. Le français courant est la seule forme sur laquelle peut se fonder une étude de la langue :

Avant que d'entrer en matiere, je veulx bien advertir les lecteurs que mon intention n'est pas de parler de ce langage françois bigarré, et qui change tous les jours de livrée selon que la fantaisie prend à M. le courtisan ou à M. du palais de l'accoustrer. Je ne preten point aussi parler de ce françois desguizé, masqué, sophistiqué, fardé et affecté à l'appetit de tous autres, qui sont aussi curieux de nouveauté en leur parler comme en leurs accoustemens. Je laisse à part ce françois italianizé et espagnolizé [...] De quel françois donc enten-je parler ? Du pur et simple, n'ayant rien de fard ni d'affectation, lequel M. le courtisan n'a point encores changé à sa guise, et qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes. (C, p. 20)

---

16. En fait, Estienne considère que la vraie noblesse du français tient à sa ressemblance au grec beaucoup plus qu'à son origine latine. Voir Colette Demaizière, « Deux aspects de l'idéal linguistique d'Henri Estienne : hellénisme et parisianisme », *Henri Estienne*, Cahiers V. L. Saulnier, ouvr. cité, p. 63-75.

C'est de ce français *pur et simple* que le traité va extraire la mémoire profonde de la composante hellénique de la langue. La *remonstrance* initiale, en désignant comme illégitimes pour le spécialiste de la langue les pratiques particulières qui visent la distinction et comme seule légitime la langue parlée courante, constitue celle-ci en objet de connaissance scientifique.

Contrairement à ce que le titre pourrait suggérer, le *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* n'a pas pour but de montrer que le français descend du grec. Il y avait bien, depuis une dizaine d'années, un courant qui allait dans cette direction et qui soutenait l'idée que le français venait tout entier du grec et non du latin. À ce courant se rattachait Joachim Périon, selon lequel les premiers rois de Gaule, venus de Grèce, avaient imposé leur langue au peuple ; par la suite, ce grec s'était latinisé au contact des Romains<sup>17</sup>. Estienne s'est dissocié de ce courant et surtout de Périon dans la première édition du *Traicté*, où il qualifie les étymologies du moine de « phantastiques, [...] lourdes et asnières » (C, p. 17), puis de « sottés et ineptes » (C, p. 203, n. 1). L'argument principal du *Traicté* est comparatiste et l'exposé distingue clairement les *conformités*, qui composent la majeure partie du traité, de *l'étymologie*, qui est désignée comme telle à la fin du volume<sup>18</sup>.

L'ouvrage était le premier qu'Estienne entreprenait en français et sur un sujet touchant la langue française<sup>19</sup>. Il écrit dans la préface qu'il désire éclaircir une idée qu'on lui avait reprochée d'avoir émise dans un précédent volume : à savoir que le français avait avec le grec des affinités plus nombreuses que n'importe quelle autre langue moderne, y compris l'italien (C, p. 17). Le traité démontre cette thèse sous trois angles différents formant chacun une section de l'ouvrage.

La première section est consacrée à l'étude des parties de l'oraison (nom, pronom, verbe, participe, article, adverbe, prépo-

17. Joachim Périon, *Dialogorum de linguae Gallicae origine, eiusque cum Graeca cognatione, libri quatuor* [1555], édité par Geneviève Demerson et Alberte Jacquetin, Paris, Honoré Champion, 2003.

18. Après l'introduction de la troisième partie vient la section proprement dite, intitulée : « Recueil alphabétique des mots français. Les uns pris du grec entièrement, les autres en partie, c'est-à-dire en ayans retenu quelques lettres par lesquelles on peut remarquer leur etymologie » (C, p. 201).

19. Voir l'adresse à Henri de Mesmes, *Conformité*, p. 12, et la préface qui suit, p. 17.

sition et conjonction)<sup>20</sup> et compare des emplois irréguliers de chaque partie; la seconde section étudie des constructions, des figures et des dictons; la troisième est un répertoire de termes scientifiques ou de mots d'usage courant empruntés au grec, ou proches phonétiquement ou sémantiquement de mots grecs<sup>21</sup>. La troisième partie est la seule qui ait une perspective généalogique ou étymologique; elle est aussi nettement plus réduite et moins soignée que les deux autres, comme si Estienne avait pris conscience en fin de parcours que dresser la liste de tous les mots français tirés du grec était un pari impossible à tenir dans les limites de cet ouvrage. Des projets plus urgents ont aussi interrompu son travail. Mais en réalité, la thèse de la conformité appartient aux deux autres parties, dans lesquelles la comparaison entre les langues s'étend au latin, parfois aux langues modernes — italien, espagnol, anglais — et aux français régionaux, toujours pour faire ressortir le plus grand degré de *conformité* entre grec et français.

Les conformités sont pour la plupart des ressemblances de construction, qu'Estienne désigne aussi comme *manieres de parler*<sup>22</sup>. Les similitudes se situent soit sur le plan de la syntaxe (choix, présence ou absence, et agencement des constituants), soit sur le plan sémantique, et plusieurs donnent lieu à une comparaison avec le latin qui sert alors de repoussoir. Ainsi, le grec et le français ont en commun non seulement l'emploi de l'article défini qu'ignore le latin, mais aussi la possibilité d'exprimer des nuances par le choix de l'article partitif ou de déterminants définis, par exemple: dérober *l'argent*, *son argent*, *de son argent*, *de l'argent* (C, p. 50). Plusieurs cas étudiés concernent des expressions elliptiques. Par exemple, Estienne rapproche ἐκ πολλοῦ [ek pollou] de *pièce*, dans lesquels le mot *temps* est sous-entendu, cas qui lui donne d'ailleurs l'occasion de prendre la défense du parler ordinaire (C, p. 53-58). Plus loin, il compare l'emploi de l'adjectif du nom du peuple pour désigner la langue que parle ce peuple: l'anglais, le français, le grec, dans lesquels il identifie aussi une ellipse du mot *langue* (C, p. 59-60), procédé que le latin ne permet

20. Les titres de chapitres portent toujours l'épithète «françois» après le nom de la partie du discours annoncée, par exemple «du nom françois», etc.

21. La *conformité* est parfois tout à fait forcée, comme le signale Frédéric Moreau («Henri Estienne et l'orthographe», art. cité, p. 60), en donnant comme exemple *balance* mis en relation avec τάλαντον [talanton].

22. Chez Estienne, l'expression *manieres de parler* recouvre à la fois le sens strict de construction au point de vue syntaxique, et le sens plus général d'anomalies par rapport aux paradigmes qu'enseigne la grammaire.

pas. Ce qui le conduit à la construction à la française, à l'allemande (ellipse du nom *façon*), qu'il retrouve cette fois aussi bien en latin qu'en grec (C, p. 61-62). À l'inverse, Estienne repère un redoublement de l'idée d'indéfini dans *quelqu'un*, qui a son équivalent en grec, mais qui n'existe pas en latin :

Et puisque je suis sur le propos de ce mot *quelque*, je ne doys oublier ceste façon de parler *quelqu'un*, laquelle correspond totalement au grec εἷς τις [eis tis], et le τις y est superflu ainsi que *quelque*, quand nous disons *quelqu'un*. [...] D'avantage il fault noter que comme les Grecs usent quelquesfois de εἷς pour τις [...] ainsi usons-nous de nostre *un*. Mais les Latins ne mettent pas ainsi *unus* pour *aliquis*. (C, p. 71)

S'interrogeant sur l'origine des ressemblances, Estienne suppose qu'elles viennent ou de l'imitation consciente du grec par emprunt ou par calque, ou d'une similitude de dispositions mentales chez les anciens Grecs et chez les inventeurs du français :

soit que les premiers auteurs [de notre langue] ayent ainsi parlé à l'imitation des Grecs, soit que par une mesme gayeté d'esprit ils se soyent entreencontrés en ces mesmes façons de parler. (C, p. 81)

Dans la linguistique d'Estienne, parler et écrire sont des actes d'*autorité* au sens littéral du terme, par lesquels chaque locuteur *autorise* les expressions qu'il met en circulation. La notion de *premiers auteurs*, qui revient assez souvent dans le traité, désigne aussi bien les lointains ancêtres que ceux qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, lançaient de nouvelles manières de parler. Ainsi, dans la « remontrance » de la préface, Estienne, dénonçant ceux qui ont les premiers confondu les propriétés des termes simples et des termes composés, par affectation, pour ne pas parler comme tout le monde, les nomme aussi *premiers auteurs* :

Je me suis aussi esbahi souventesfois de ceux qui, pour s'esloigner du commun parler, ont esté les *premiers auteurs* d'user de composez au lieu de simples, et de simples au lieu de composez : comme de *deporter* au lieu de *porter* [...]. (C, p. 42)

Donc d'un côté, le *Traicté* fait l'éloge de la sagesse des *premiers auteurs*, qui ont imité le grec ou ont usé d'un esprit semblable, et de l'autre, la préface pourfend les *auteurs* des abus contemporains, parce qu'ils imitent les langues modernes, l'italien au premier chef. Ce qui se ressemble dans la pratique des *auteurs* anciens et modernes de la langue, c'est l'écart des formes qu'ils introduisent par rapport aux règles de la grammaire, autrement dit l'anomalie des nouvelles constructions par rapport aux paradigmes grammaticaux de la

langue maternelle. Par exemple, les constructions elliptiques ou l'association d'un sujet singulier et d'un verbe au pluriel (*Ce sont, la plupart veulent*)<sup>23</sup>. Chaque fois qu'une expression de ce type entre en circulation et défie les règles existantes, elle demande à être naturalisée. Plusieurs critères viennent alors s'appliquer pour déterminer s'il s'agit d'un bon ou d'un mauvais emprunt : la discrétion de l'intruse et sa justification ; sa plus ou moins grande disposition à être assimilée par le système, sans compromettre ce qui existe déjà. Mais surtout, le critère le plus important est le choix de la langue modèle.

### 3. Les « premiers auteurs » du français

Les structures sont invisibles aux yeux des gens ordinaires. Elles dorment dans le secret des langues jusqu'à ce qu'il prenne fantaisie aux hommes d'en créer de nouvelles ou de les remplacer. L'adoption d'une *manière de parler* ouvre des perspectives sur l'avenir et c'est ainsi que parler à l'imitation de... — c'est-à-dire emprunter ou calquer des structures — constitue un acte de création et d'autorité qui a des conséquences importantes sur la physiologie de la langue. L'imitation et l'emprunt sont inévitables quand deux langues viennent en contact. À cette observation en elle-même banale, Estienne ajoute l'idée que l'imitation est un processus conscient, responsable de la formation et de l'évolution des langues. Les *conformités* qu'il relève entre le français courant du *XVI<sup>e</sup>* siècle et le grec ancien lui fournissent la preuve de la supériorité originelle du français sur les autres langues. En prenant le grec comme modèle, les *premiers auteurs* de la langue française ont fait preuve de goût et de culture ; s'ils se sont simplement *entrecroisés* avec lui dans leurs inventions, c'est que l'intelligence et la façon de penser des ancêtres ressemblaient à celles des Grecs<sup>24</sup>.

---

23. Dans sa *Grammaire* de 1572, Ramus présentera aussi ces cas comme des raffinements de la langue française, qu'il nomme *francismes* : « Nous avons nos Francismes, [...] Il est douze heures. Je chanterons. Car partout c'est une mesme licence de nombre : mais sur tout ceste licence de personne, C'est moy, C'est toy, C'est nous est singuliere, que ny les Grecs ny les Latins n'oseroient songer. Et si quelque Grammairien voulait despoiller nostre langue de tels ornemens [...] ce seroit come desgainer lespee luy tout seul a lencontre de toute la France » (*Grammaire de Pierre de la Ramée, lecteur du Roy en l'Université de Paris, à la Royne, mere du Roy*, Paris, André Wechel, 1572, p. 167-168).

24. Rappelons que l'une des thèses d'Estienne est qu'à cause de cette conformité des deux langues, l'acquisition du grec est plus facile pour les francophones que pour les autres nations.

Le mode d'action des modernes sur la langue est le même que celui des *premiers auteurs* : ils imitent, empruntent, calquent et forgent des expressions nouvelles, des manières de parler capricieuses, qui s'écartent des règles analogiques. Ce sont donc aussi des *auteurs*, dans ce sens particulier qu'Estienne donne à ce mot. Ils font cependant un mauvais choix en prenant l'italien comme modèle, car cette langue est nettement inférieure au français. De plus, en laissant de côté les constructions de la langue courante pour imiter les constructions italiennes, ils détruisent les conformités avec le grec, qui font partie du caractère du français et qui se sont conservées au cours de son histoire. Le *Traicté* pose en effet les jalons de plusieurs idées qu'Estienne reprendra dans ses ouvrages ultérieurs : la mémoire discrète de la langue se maintient dans le français simple et pur ; les locuteurs qui parlent sans affectation baignent dans une docte ignorance puisqu'ils mettent en action, quotidiennement, les inventions de leurs ancêtres. Les emprunteurs modernes font tout le contraire. Au lieu d'ennoblir leur langue, ces *mauvais mesnagers* l'endettent et dénigrent le parler du peuple, qui est le véritable lieu de mémoire du français originel et d'une grande partie des langues classiques.

Le mérite de la langue vulgaire se mesure donc sur celui du grec qui a servi de modèle aux *auteurs* ou avec lequel ils se sont *entretreueventrez*. La conformité du français avec le grec lui fait honneur, mais elle réclame maintenant l'attention d'un spécialiste qui sache repérer les analogies structurales pour les rendre productives à nouveau.

C'est à ce titre que, dans la deuxième partie de sa « remonstrance », Estienne aborde la question de l'enrichissement de la langue. L'un des procédés d'enrichissement consiste à emprunter des mots étrangers sous leur forme originale, mais en leur donnant un sens qu'ils n'ont pas dans leur langue de départ. Estienne fait une fois de plus appel aux *predecesseurs* qui ont pratiqué ce type de naturalisation et qui ont donc montré la voie à suivre :

Je di donc qu'il me semble que nos predecesseurs nous ont monstré le chemin en ces mots, *rosse*, *bouquin*, *dogue*, et autres semblables : car ne voulans faire l'honneur à un meschant cheval et qui n'ha point de cueur de l'appeler cheval, de ce mot *ross*, qui en allemand signifie simplement et generalement un cheval, il en ont fait *rosse* pour exprimer cela. [...] Mais il s'en est fallu de beaucoup que nous ayons tenu ce chemin en tous les mots desquels nous avons bigarré nostre langage [...]. (C, p. 30)

S'il faut emprunter, qu'on s'efforce alors de cacher et de naturaliser les mots étrangers, point qu'observaient les anciens et sur lequel pèchent les modernes :

car je serois d'avis de desguiser si bien ce que nous emprunterions, et l'accoustrer tellement à nostre mode, que bientost apres il ne peust estre recogneu par ceux-mesmes qui l'auroyent presté, et, par succession de temps, fust françois naturalisé. Mais la pluspart de ceux qui se meslent pour le jourdhuy d'emprunter, s'y portent tresmal : car ils font leur monstre de ce qu'il devroyent cacher, pensans que leurs emprunts leur tournent à gloire, au lieu qu'ils leur tournent à deshonneur : mesmement d'autant qu'ils les font sans aucun jugement ni discretion, laissant les mots de leur langue beaux et bons, pour en aller chercher des estrangers malotrus. (C, p. 33)

La bibliothèque de la ville de Lyon possède un exemplaire des œuvres de Du Bellay annoté de la main d'Henri Estienne<sup>25</sup>. L'humaniste ne s'y montre guère intéressé par *La Deffence* mais, en revanche, il a abondamment annoté les recueils de poésie. Plusieurs notes renvoient aux sources littéraires classiques<sup>26</sup>, tandis que d'autres sont de brèves remarques linguistiques en latin et quelquefois en français. Estienne, qui avait plus d'estime pour Du Bellay que pour les autres membres de la Pléiade, a souligné ce qui lui semblait recommandable plutôt que ce qu'il désapprouvait dans l'écriture du poète<sup>27</sup>. On voit ainsi qu'il s'intéressait à la manière dont le poète parvenait à rendre les idées puisées chez les auteurs classiques, et qu'il notait souvent des traductions obliques et des adaptations. Ainsi, à propos de l'image de la « moisson en herbe » que Du Bellay avait adaptée en français<sup>28</sup> :

S'il m'en souvient, vous me distes un jour  
 En vous tenant quelque propos d'amour  
 [...]
 Qu'il faut premier cognoistre que d'aymer,

- 
25. Joachim Du Bellay, *Recueil de poesie presente a tresillustre princesse madame Marguerite sœur unique du Roy, et mis en lumiere par le commandement de ma dicte Dame*, Paris, Frederic Morel, 1561 [Bibliothèque de la ville de Lyon, Rés 321833].
26. Voir Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, p. 155, n. 2.
27. Voir Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, Appendice II, ainsi que p. 154-155 pour la langue, et p. 442-449 pour la poétique.
28. Du Bellay, « Élégie d'Amour », *Divers Jeux rustiques*, édité par V. L. Saulnier, Genève, Droz, 1947, p. 83 ; cité par Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, p. 155.

Et que hastif je voulois faire gerbe  
D'une moisson qui est encor en herbe.

Estienne commente ainsi : « *Vide ut gratiam habeat istud proverbium gallice redditum*<sup>29</sup>. » Ce qu'Estienne approuve ici, c'est l'habileté à couler un contenu classique dans une forme d'expression courante qui dissimule la source aux yeux du public non averti, tout en l'indiquant au spécialiste : l'art de la conformité consiste à trouver ou à forger une *manière française* d'exprimer ce qu'ont écrit les classiques, à assimiler l'emprunt dans les structures profondes de la langue et de la culture. Estienne pressent le rapport à la culture antique qu'entretiendra la période suivante, où l'imitation et l'emprunt, au lieu de s'exhiber, devront se couvrir d'un masque français<sup>30</sup>. La linguistique d'Estienne se situe ainsi dans une évolution générale qui va substituer l'imitation dissimulée des structures à l'imitation affichée des formes superficielles. Les mots *gallice redditum* synthétisent le principe doctrinal d'Estienne ; qu'il s'agisse de grammaire, de vocabulaire, de style ou de contenus, les formes équivalentes aux formes latines préexistent au poète ou, si elles n'existent pas encore, il doit les créer en *conformité* avec les structures existantes.

Une opposition se fait jour, dans les marges du *Traicté*, entre une langue-fourmi originelle, ménagère consciencieuse qui sait parfaitement ce qui lui appartient, et une langue-cigale ouverte au tout-venant, emprunteuse et dépensière, qui ne sait ni ce qu'elle a ni ce qu'elle doit, et qui fait plus de cas de l'apparence que de l'être. Estienne projette ainsi dans le passé mythique de la langue la saine économie qu'il envisageait pour la langue présente et à venir. Ce

---

29. Exemplaire de Lyon, p. 501, cité par Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, p. 155 : « Vois quelle grâce le tour français donne à ce proverbe ».

30. La préface du *Traicté de la conformité* développe sur plusieurs pages cette théorie dont le principe général est de cacher les emprunts au lieu d'en faire étalage :

[...] les anciens ont dict que c'estoit un grand art, ou artifice, que pouvoir cacher son art ; et que, où l'artifice d'un bon orateur s'apercevoit le moins, c'estoit la où il estoit le plus grand. Ce qui me semble estre fondé sur tresbonne raison : car il est certain que jamais perfection ne se trouve qu'où il y a une telle concurrence de la nature avec l'art, et une telle liaison, qu'il semble que les deux ne soient qu'un. [...] ainsi celui qui use d'affectation, c'est-à-dire qui parle ou escrit avec apparat et artifice curieux, usant de parolles ou façons de parler ou de quelques rencontres tirees de loin, fait penser qu'il n'ha pas grande aide de la nature [...]. (C, p. 39-40)

faisant, il s'étend beaucoup plus longuement sur la description des conformités, c'est-à-dire des faits linguistiques proprement dits, si bien que l'on pourrait mettre de côté la dimension apologétique du *Traicté* sans détruire l'intérêt linguistique et stylistique de ses analyses.

Les conformités avec le grec font apparaître le français courant — *pur et simple*, pour reprendre les mots d'Estienne — comme la mémoire conservée d'une ancienne fréquentation des langues entre elles, du temps où elles étaient toutes langues vivantes et échangeaient leurs richesses. Le vulgaire de tous les jours, le *sermo quotidianus* français, en ressort fortement « illustré », non au sens où l'entendaient Du Bellay et les poètes de la Pléiade, mais de façon pré-scientifique. Le parler ordinaire commençait alors à apparaître comme la forme de la langue sur laquelle il fallait dresser la grammaire<sup>31</sup>. Il deviendra l'objet d'un savoir de spécialiste avec Malherbe et Vaugelas. Le *Traicté* d'Estienne pose les jalons de sa transformation en objet de connaissance.

#### 4. De la mémoire à l'histoire

Le *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* avait semé l'idée de la permanence, dans le français courant, de la forme première de la langue vulgaire, à l'époque où celle-ci fraternisait avec le grec vivant. Une dizaine d'années plus tard, Estienne verse de nouvelles pièces au dossier de l'histoire de la langue française dans un ouvrage polémique sur la latinité intitulé *De latinitate falso suspecta*<sup>32</sup>. Il s'agit cette fois des rapports entre la langue-mère et la langue-fille, ce dont Estienne est tout à fait conscient. Aussi la notion de *conformité* se trouve-t-elle subordonnée ici à celle d'origine. Au départ, ce travail portait sur des expressions latines que les puristes rejetaient comme des *gallicismes*, parce qu'ils y reconnaissaient des structures du français. Estienne montre que la

31. Une norme fondée sur le parler ordinaire et non plus sur des modèles littéraires ou rhétoriques se définit pendant la seconde moitié du siècle. Elle apparaît toute formée, par exemple, dans les grammaires de Meigret (1550) et de Ramus (1562) et dans les *Devis de la langue françoise* d'Abel Mathieu (1559-1560), de façon encore hésitante dans les *Discours non plus melancholiques que divers* (anonyme, 1557), mais tout à fait claire dans tous les ouvrages d'Henri Estienne.

32. En fait, si on inclut le traité *De Plauti latinitate* qui est publié dans le même volume, Estienne a composé quatre livres sur le sujet. Suivront le *Pseudo-Cicero Dialogus* et le *Nizoliodidascalus*, respectivement en 1577 et 1578.

plupart de ces formes se trouvent dans le *corpus* cicéronien ou dans le *corpus* latin étendu. Il ajoute au traité un essai tout spécialement consacré à la latinité de Plaute, chez qui il a retrouvé un grand nombre de ces prétendus gallicismes, qui peuvent difficilement s'expliquer par l'influence du français sur le latin du II<sup>e</sup> siècle avant J. C. Estienne fait ici d'une pierre deux coups : il montre que la *latinité*, même définie très étroitement sur le *corpus* classique, est plus riche et plus proche des langues modernes que ce que pensent les puristes ; et par ailleurs, comme il commente des structures qui existent en français, il montre que le français courant du XVI<sup>e</sup> siècle contient toujours une grande partie de ce qui constituait la *latinité* au sens littéraire, ainsi que le *sermo quotidianus*. Cette défense de la latinité suspecte tourne donc en démonstration de la latinité profonde de la langue française courante<sup>33</sup>.

Estienne montre que les prétendus gallicismes, bien représentés dans les comédies de Plaute, se font plus rares, en effet, dans le style oratoire, plus soutenu. Les exemples qu'il accumule sont étonnants par leur nombre, leur nature et même leur provenance. Plusieurs sont attestés chez César, Cicéron, Virgile et Ovide. Estienne poussera son enquête jusque dans les périodes tardives, dont il avait une connaissance approfondie, chose assez rare à l'époque. Pour ne donner que quelques exemples, il rapproche de leurs équivalents français des mots simples comme *grandis*, *gratiosus*, *revenire*, des « manières de parler » comme *tenere promissum*, *facere officium*, *difficile ad dicendum*, *excepto quod*, des constructions verbales qui préfigurent les temps composés du français : *dictum habeo*, *effectum habere*, *habere res solutas*, ou encore des constructions du type « avoir à dire » : *habes dicere*. L'idée originale d'Henri Estienne n'est pas seulement, comme le dit Louis Clément, d'avoir retrouvé « même dans Cicéron, sous le vernis savant, une langue populaire et familière (*quotidianus sermo*)<sup>34</sup> », c'est aussi d'avoir montré que la langue française de son temps conservait une grande partie du *sermo quotidianus* dont la littérature classique n'avait retenu que des bribes, et portait donc en elle, bien enfoui, invisible aux yeux du vulgaire, mais aussi des savants, et toujours actif, le souvenir du latin vivant, beaucoup plus vaste que le latin étriqué des puristes. En même temps, en montrant que le français

33. Voir, à ce sujet, l'étude de Denise Carabin, *Henri Estienne, érudit, novateur, polémiste. Étude sur Ad Senecam lectionem Proodopoeiae*, Paris, Honoré Champion, 2006, ch. 2, p. 115-119.

34. Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, p. 243.

provenait du latin parlé et populaire, Estienne jetait une des bases de la linguistique romane.

Cette *conformité* du français avec le latin, à la différence de la conformité grecque, est entendue comme généalogique : les prétendus gallicismes sont mis en correspondance avec les formes latines originelles. Selon un modèle historique qu'Estienne partage avec Ramus, la langue française s'est formée par « romanisation » du gaulois. « Romanizer », dans le vocabulaire stéphanois, signifie que l'emprunt des termes latins s'est fait en si grande quantité qu'il a fini par faire disparaître le gaulois. Comme tous les mots qu'Estienne forge sur ce modèle, en général pour stigmatiser des pratiques d'emprunt, celui-ci désigne le processus par lequel les formes latines ont envahi la langue gauloise jusqu'à la submerger complètement. Il présentera son modèle de la formation du français en 1579, dans *La Précellence du langage françois* :

[...] ce que nos ancestres appelerent parler Romman : voulans montrer (comme je croy) qu'ils laissaient leur langaige gaulois pour user de celuy des Rommains, ou pour le moins de plusieurs paroles d'iceluy : non pas toutesfois sans se permettre quelques changements en iceux : non-obstant lesquels ils estimoyent leur langage François estre d'autant meilleur que plus ils rommanizoient en iceluy<sup>35</sup>.

Les *premiers auteurs* de la langue française ne se contentaient pas, comme ceux qui italianisent, d'emprunter servilement au latin ; ils ont tout d'abord *apprêté* les emprunts à leur goût, les assimilant en quelque sorte ; mais, à la longue, à force de *romaniser* de la sorte, le latin a pris le dessus et s'est si bien greffé sur le gaulois, qu'il a formé avec ce dernier un nouveau langage dans lequel le gaulois ne se reconnaît plus. Fort de sa connaissance étendue des textes de toutes les périodes de la latinité, Estienne prolonge dans le *De latinitate* son enquête jusqu'à l'époque tardive, exposant ainsi l'immense étendue de ce latin qu'il n'hésitait pas lui-même à *galliciser*<sup>36</sup>.

Cette conception de l'histoire de la langue a, comme on peut le voir, partie liée avec l'attitude d'Estienne vis-à-vis de l'emprunt, des langues-modèles et du désordre qu'il dénonce dans les pratiques de son temps. On comprend mieux son mépris pour les

35. *Project du livre intitulé La Précellence du langage françois* [Paris, 1579], édité par Edmond Huguet, Paris, Armand Colin, 1896, p. 72-73.

36. « Sa prose charrie des gallicismes à peine déguisés » (Louis Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, ouvr. cité, p. 211).

*latineurs* et ceux qui italianisent pour éviter les expressions de l'usage courant : puisque le français est en réalité du latin, pourquoi vouloir lui réinjecter de force la langue d'origine ? Lui, par contre, s'autorise à galliciser le latin, sans doute dans l'idée qu'il poursuit ainsi l'œuvre des premiers auteurs de la langue. L'humaniste fait bon ménage avec le moderne : pour Estienne, il n'y a pas de contradiction entre la préservation des langues anciennes et la promotion de la langue vulgaire, bien au contraire. Le français de tous les jours, cette langue naturelle du peuple, est l'équivalent moderne, et même le digne successeur du latin qui se parlait du temps de Cicéron. Les travaux d'Estienne sur les *conformités* entre grec, latin et français font voir les rapports profonds entre ces langues, qui passent inaperçus, mais qui sont toujours actifs dans la communication. Dans la lutte qui oppose les diverses formes de la langue, Estienne donne la palme au français parlé et courant qui porte, gravée en lui, la mémoire vivante de ses nobles origines.

### Conclusion

Estienne inverse donc, au fil de ses travaux, l'idéologie qui préconisait l'inscription d'une mémoire visible de la langue-mère dans la langue-fille, et élabore son idéologie personnelle de la mémoire profonde et cachée. Cette idéologie comporte une histoire de la langue qui possède déjà, en dépit de ses traits spéculatifs, le caractère d'une linguistique. Certes, la linguistique au sens où nous l'entendons n'existait pas encore dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ; le savoir sur le langage et sur les langues particulières passait par la grammaire, par la rhétorique et par la dialectique. Les travaux d'Estienne sur la langue française adoptent en apparence le cadre grammatical — ils se divisent en parties du discours : nom, adjectif, verbe, etc. —, mais ils se consacrent à l'inventaire, à la comparaison et à l'analyse de cas qui relèvent plutôt de la linguistique que de la grammaire prescriptive. Les analyses révèlent ainsi comment les expressions sont composées, tandis que la perspective comparatiste montre des constructions analogues dans d'autres langues, en dehors de rapports généalogiques proprement dits ; nous pouvons affirmer que *l'intérêt* de ces remarques est (déjà) linguistique. L'analyse formelle et comparative à laquelle Estienne soumet les expressions n'a pas d'équivalent en français, à l'époque. Les discussions, les exemples, la méthode comparative rompent avec la description grammaticale classique, et les conformités dessinent déjà le champ de ce qui deviendra plus tard la grammaire

et la stylistique comparées. Estienne, qui pratiquait le français, le grec et le latin comme des langues vivantes<sup>37</sup>, montre un intérêt beaucoup plus prononcé que ses contemporains pour la dimension orale des trois langues et pour les problèmes de traduction. Lorsqu'il parle du français, il se réfère presque exclusivement au style parlé et courant, qui est celui qu'il cherche à mettre en correspondance avec les textes classiques.

L'œuvre d'Estienne se situe entre deux mouvements de l'histoire de la langue, le premier tendant à l'ouverture, le second à la fermeture. Par l'intérêt qu'il montre pour l'enrichissement de la langue, Estienne touche encore au premier; mais il appartient déjà résolument au second par les principes et les méthodes d'analyse qu'il préconise. Ses recherches dressent de vastes inventaires bilingues et trilingues, où le français dialogue avec ses modèles, non pas en tant que langue mineure, mais en tant qu'héritier de leur longue histoire commune. Le postulat du « patron » original invite à explorer les états anciens de la langue, voire à reconstituer sa préhistoire et son histoire. Idéologiquement, le travail d'Estienne parachève le dessein de *La Deffence* puisqu'il continue de défendre la langue vulgaire, mais il le fait dans une direction nouvelle, contraire à l'optique littéraire qu'avait prise Du Bellay. Estienne met en effet de côté, comme objet de connaissance, la langue littéraire et savante, et désigne définitivement la langue parlée courante comme son objet d'étude et comme porteuse de la mémoire des origines. Il rompt de ce fait non seulement avec la doctrine de la Pléiade, mais aussi avec la tradition qui accordait aux lettrés le droit et la mission de perfectionner la langue. Chez Estienne, le français *pur et simple* possède et a toujours possédé en lui-même les moyens de se régénérer. Plus ancien, plus noble et plus profondément latin et hellène que la langue des « nouveaux poètes », le français courant maintient vivant l'héritage des trois langues unies jadis par les *premiers auteurs*. Il porte en germe l'objet *langue* sur lequel se pencheront les grammairiens de la période classique, ainsi que les historiens, les linguistes et les spécialistes de la grammaire comparée.

---

37. Le latin était la langue de travail des correcteurs de l'imprimerie Estienne. Henri a donc eu dès l'enfance l'expérience de cette langue comme langue courante avant de l'étudier méthodiquement. Pourtant, il avouera à la fin de sa vie, dans un dernier ouvrage sur la latinité (*De Iusti Lipsii latinitate palaestra prima* [1595], p. 7), que le latin lui était une langue étrangère, idée qui se trouve d'ailleurs en germe dans le *Traicté de la conformité* (C, p. 45) où il raconte qu'il avait demandé à son père qu'on lui apprenne d'abord le grec.